

Quelques observations à propos des manœuvres du 1er corps en 1907

Autor(en): **Meuron, de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **52 (1907)**

Heft 12

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-338630>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quelques observations

à propos des

Manœuvres du 1^{er} corps en 1907

I. Questions tactiques.

AVANT-POSTES.

Les avant-postes ont une double mission : la protection et l'observation.

Or l'expérience des dernières manœuvres montre que si la première partie de cette tâche, la protection, est en général convenablement exécutée, il n'en est pas de même de la seconde, l'*observation*, qui est excessivement négligée.

J'en citerai deux exemples. Dans la nuit du 6 au 7 septembre, la rive droite de la Broye était complètement inoccupée par les troupes bleues qui s'étaient entièrement retirées sur les hauteurs de Romont. Aucun rapport d'avant-postes n'a signalé le fait au commandant de la 1^{re} division.

Dans la nuit du 9 au 10 septembre, aucun rapport n'est venu annoncer la retraite complète des troupes blanches de la division de manœuvre.

Dans ces deux cas, les avant-postes se trouvaient en face d'un adversaire en retraite dont il était de toute importance d'observer les mouvements. Ce cas est spécialement prévu par le § 206 de l'« Instruction sur le service en campagne » ainsi conçu : « La tâche défensive ne passera au second plan, pour laisser prédominer l'activité exploratrice et le désir de maintenir le contact, que lorsque nous aurons devant nous un ennemi battu qui se retire et que nous poursuivons ».

Il est difficile d'admettre, en effet, que des avant-postes ignorent totalement des mouvements importants exécutés, à courte distance, par l'adversaire.

En campagne, il est évident que ce seront, en premier lieu, des patrouilles de cavalerie qui devront se charger de l'observation. En manœuvre, il en est autrement. Pour ménager cavaliers et chevaux on limite l'activité des patrouilles qui ne peuvent franchir que le matin, de bonne heure seulement, la ligne de démarcation fixée. C'est ainsi que, cette année, la 1^{re} division n'a été autorisée qu'une seule nuit sur trois à envoyer des patrouilles de cavalerie. C'est une raison pour les avant-postes de redoubler d'activité.

On enverra les « petites patrouilles » fournies par les compagnies d'avant-postes ou par les grand'gardes et l'on placera les « postes d'observation » sous les ordres d'un officier. Les rapports envoyés par les avant-postes rendront compte « des faits importants qui ont été constatés ». Les « patrouilles se portent, en utilisant les couverts, d'un point d'observation à un autre jusqu'à ce qu'elles aient atteint leur but ».

Toutes ces dispositions sont prévues d'une manière claire et précise dans l'« Instruction ». En pratique, elles ne sont pas exécutées.

L'instruction dans les écoles de recrues d'infanterie et dans les écoles spéciales d'officiers devrait être complétée sur ce point.

CONDUITE DU FEU DANS L'INFANTERIE.

On peut constater de réjouissants progrès dans ce domaine. Les officiers subalternes d'infanterie dirigent le feu de leurs subdivisions avec plus de bon sens et plus d'assurance que par le passé. Les mouvements de la ligne de tirailleurs sous le feu ennemi sont aussi réglés d'une manière plus logique et plus conforme à la réalité. On ne voit plus de lignes denses s'avancer le long d'un glacis entièrement balayé par le feu de l'adversaire. Les cheminements à couvert et les bonds en avant par petits paquets commencent à entrer dans les habitudes.

Ces constatations ont pu être faites spécialement le 2 septembre, premier jour de la manœuvre de Pomy. Les troupes de l'assailant ont su très habilement profiter des couverts du terrain et, à de fréquentes reprises, le « vide du champ de bataille » a été complet. Les rapports de tir de l'artillerie, soit de la défense soit de l'attaque, enregistrent le fait que les buts favorables ont sou-

vent fait défaut, soit à cause du brouillard soit surtout à cause des formations très peu visibles adoptées par l'infanterie.

Nous sommes redevables de ces progrès aux écoles de tir pour officiers et à l'excellente instruction qui y est donnée depuis plusieurs années. On sait que la manière dont nos jeunes officiers sont dressés à Wallenstadt est une des choses qui a le plus frappé, l'année dernière, un officier général d'une armée voisine, officier dont l'autorité est indiscutée.

Avec la nouvelle organisation, une partie de l'instruction du tir sera donnée par division, dans les écoles d'aspirants prolongées. Souhaitons que cette décentralisation ne nuise en rien à l'« unité de doctrine » et que l'on puisse continuer à enregistrer chaque année de nouveaux progrès dans cette branche si importante de la tactique.

RAPPORTS TOPOGRAPHIQUES.

Les officiers de tout grade : officiers d'état-major, chefs de patrouilles d'infanterie ou de cavalerie, officiers de liaison, négligent presque toujours de compléter leurs rapports tactiques par quelques *indications sur le terrain*. J'excepte de cette critique les officiers d'artillerie et du génie qui, de par leur spécialité, ont exclusivement à faire des rapports topographiques ou techniques.

Ces « renseignements topographiques » sont de toute importance, à mon avis. Ils rendront souvent plus de services à un commandant supérieur que les meilleurs renseignements purement tactiques sur l'ennemi.

Un officier quelconque, chargé de fournir un renseignement, doit observer avec soin le terrain en tenant compte des intentions du chef. Il doit savoir rapporter d'une manière brève et claire ce qu'il a remarqué : chemins d'approche conduisant à l'ennemi, parties du terrain praticables ou impraticables, obstacles, cheminements à couvert, renseignements sur les cours d'eau. Il doit aussi faire des propositions personnelles pour la suite des opérations.

Pour mieux faire comprendre ma pensée, on me permettra de donner ici quelques exemples de ces rapports *mixtes*, à la fois tactiques et topographiques :

L'aile gauche ennemie s'appuie à ce petit mamelon, en face de nous. En avançant à couvert par le bois à droite, qui est très praticable, on peut facilement surprendre l'ennemi et le forcer à la retraite.

La hauteur actuellement occupée par le bataillon X constitue une excellente position d'artillerie avec champ de tir étendu dans toutes les directions.

Notre mouvement en avant va être arrêté par un fossé large, profond, rempli d'eau et dont les abords sont très marécageux. Il est urgent de préparer d'avance les moyens de le franchir.

La grande forêt, devant le village de B., se prête admirablement à la préparation d'une attaque. La distance à parcourir, depuis sa lisière Nord jusqu'à l'artillerie ennemie, mal gardée, n'est que de 300 mètres.

L'aile droite du X régiment est appuyée à une paroi de rochers absolument impraticable.

La lisière Sud du village de C. conviendrait comme position pour notre arrière-garde. — Bon champ de tir. — Retraite entièrement à couvert et perpendiculaire au front de défense.

Un bataillon ennemi, en formation d'attaque, est déployé à 600 mètres d'ici dans un repli de terrain tout à fait invisible. On peut l'attaquer sur son flanc par la ferme de R., ici à gauche.

Les instructeurs qui, à un titre quelconque, dirigent l'instruction spéciale des officiers devraient insister davantage sur ce point spécial soit dans les théories soit dans les exercices pratiques.

RAPPORTS DE COMBAT.

Les rapports de combat, qu'ils soient rédigés jour après jour ou après les manœuvres seulement, laissent encore beaucoup à désirer. Ils ne sont en général ni très complets ni très exacts. Le moment où tel fait important s'est produit est noté souvent de manière très différente par les divers états-majors ou unités qu'il intéresse.

Les officiers chargés de la rédaction de ces rapports doivent en comprendre mieux l'importance et l'utilité. Si on exige de chaque unité, si petite qu'elle soit, un rapport sur son activité ce n'est pas dans le but d'éprouver la patience et la capacité de travail de son chef. L'importance en est d'une portée beaucoup plus vaste.

Les « rapports de combat » sont les seuls documents qui puissent servir à rédiger l'*historique d'une campagne*. S'ils font défaut, l'imagination la plus brillante ne réussira jamais à reconstituer des faits précis dont il ne subsiste aucune narration.

Notons, en passant, que très peu de temps après la guerre

franco-allemande de 1870-71, le grand état-major allemand était à même de publier un remarquable exposé de la campagne. En France, au contraire, c'est après trente ans seulement que le Ministère de la guerre a commencé, depuis quelques années, la publication de documents officiels sur ces mêmes événements. La comparaison entre ces deux faits prouve d'une manière certaine qu'en Allemagne on disposait immédiatement après la guerre de tous les documents nécessaires à la rédaction d'un rapport complet, tandis qu'en France il n'en était pas de même.

Si les rapports sont trop souvent incomplets, parfois même sans aucune concordance entre eux, cela tient, pensons-nous, au fait que ceux qui en sont chargés ne prennent pas les mesures suffisantes pour recueillir, pendant l'action, les éléments nécessaires à leur rédaction.

En laissant de côté les rapports concernant la marche et le stationnement, rapports qui ne présentent aucune difficulté, disons quelques mots des moyens propres à faciliter l'élaboration des rapports de combat :

1^o Noter l'heure exacte d'arrivée de tous les ordres et de tous les rapports.

2^o Prendre note, en abrégé, de tous les ordres ou rapports importants dont l'original peut facilement s'égarer.

3^o Enregistrer l'heure et la situation exactes au moment d'une phase particulièrement importante du combat, par exemple : déploiement de l'avant-garde, commencement et fin du déploiement du gros, attaque générale, assaut final, commencement de la poursuite ou de la retraite, rencontre de deux avant-gardes, ouverture du feu depuis une position défensive, etc. Un rapide croquis, fait en quelques coups de crayon sur la carte même, avec indication des heures, facilitera toujours cette opération. On devrait dans ce but et pour nos manœuvres tout au moins se montrer plus généreux dans la distribution des cartes ; chaque officier d'état-major ou adjudant, chargé d'établir les rapports, devrait pouvoir disposer chaque jour d'une carte neuve. Il pourra facilement ensuite, au moyen de ces annotations, reconstituer les opérations de chaque journée.

4^o Encourager, dans la troupe, les officiers, sous-officiers ou simples soldats, à noter les événements auxquels ils assistent. Des récits de cette nature ont souvent été publiés après une campagne. Ils

fournissent toujours, parfois sous une forme naïve ou humoristique, des renseignements utiles sur les événements.

L'officier chargé d'un rapport de combat a une tâche délicate qui réclame beaucoup de soin, d'attention et d'activité. Dans les états-majors supérieurs (armée, corps d'armée et division) j'estime qu'un officier devrait être spécialement désigné pour ce travail ; il devrait être déchargé de toute autre préoccupation. C'est une des raisons pour laquelle les officiers d'état-major et adjutants chargés d'établir les rapports ne doivent pas être constamment employés à porter des ordres. S'ils sont toujours éloignés de leur chef, ils ne sont plus tenus au courant des événements dont ils perdent le fil. J'aurai l'occasion de reparler de cette question à propos de l'introduction nécessaire d'« officiers d'ordonnance ».

Je le répète, les rapports de combat ne sont pas encore établis comme ils devraient l'être. Je me permets d'attirer sur ce point capital l'attention de tous nos officiers.

ORDRE DE RASSEMBLEMENT OU ORDRE DE MOUVEMENT.

La 1^{re} division devait-elle recevoir, pour le 5 septembre au matin, un ordre de rassemblement ou un ordre de mouvement ?

La question est intéressante et mérite d'être étudiée de près.

En premier lieu, consultons, sur ce point, les prescriptions réglementaires. L'« Instruction pour les états-majors » dit ce qui suit : « *L'ordre de rassemblement* est donné la veille d'une marche ou d'une attaque, lorsque les renseignements recueillis sur l'ennemi sont encore insuffisants pour permettre de rédiger un ordre de mouvement ou d'attaque. Les derniers ordres sont, dans ce cas, donnés verbalement, le lendemain, au rendez-vous, suivant les renseignements obtenus. »

Or, c'est précisément la situation dans laquelle se trouvait la 1^{re} division, le 4 septembre, au soir.

Comme seuls renseignements sur l'ennemi, l'ordre d'armée disait simplement : « La cavalerie et le landsturm bleus occupent les passages du Jorat et la ligne de la Broye que nos patrouilles n'ont pu franchir. » En outre « les prescriptions de manœuvres » n'autorisaient l'envoi de patrouilles de cavalerie qu'à partir de 5 h. 15 du matin.

Le commandant de la division était-il avec cela suffisamment

renseigné pour pouvoir donner, sans aucun risque, le 4 au soir déjà, un *ordre de mouvement* ? Je ne le pense pas et vais essayer de le démontrer.

En campagne il faut non seulement s'attendre toujours à tout, mais encore s'attendre à ce que l'ennemi fasse ce qui vous sera le plus désagréable.

Or, dans le cas particulier, quelle garantie avait-on que l'ennemi, dont la présence était supposée le 4 derrière la Broye, ne tenterait aucune action pendant la nuit du 4 au 5 ?

Et si le fait devait se produire comment l'apprendrait-on, puisqu'aucune patrouille ne pouvait être envoyée avant le jour ?

L'adversaire (la II^e division) pouvait recevoir de son armée supposée (en réalité de la direction des manœuvres) l'un des divers ordres suivants :

Exécuter un mouvement en retraite.

Se maintenir dans des positions sur la rive droite de la Broye.

Se porter en avant et occuper les hauteurs à l'Est d'Yverdon (tâche qui lui a été en réalité donnée pour le lendemain).

Se porter en avant, pendant la nuit, et attaquer l'ennemi au moment où il tenterait de passer la Thièle.

Dans ce dernier cas quelle eût été la situation de la I^{re} division ? Les rapports annonçant un mouvement en avant exécuté de nuit par l'ennemi seraient parvenus trop tard pour qu'on pût encore modifier l'ordre de mouvement imprudemment donné la veille. La division, engagé en une seule colonne sur un seul pont, se faisait battre par petits paquets à sa sortie d'Yverdon, ses dernières troupes ne pouvant secourir les premières que beaucoup plus tard. Au contraire, *ayant toutes ses troupes rassemblées sous la main*, le commandant de la division, à la nouvelle que l'ennemi s'avancait (ou occupait les hauteurs de Pomy), pouvait soit occuper défensivement la rive gauche de la Thièle soit prendre des dispositions pour franchir la rivière avec toutes ses troupes sur un large front, comme l'avait fait le colonel Weber le 2 septembre.

La plus élémentaire prudence exigeait de ne pas se lancer à l'aventure dans une marche en une seule colonne avant d'avoir reçu les premiers rapports de la cavalerie.

Le *mouvement* ne peut être ordonné la veille que lorsque l'ennemi est encore éloigné (à plus d'une journée de marche) ou

que, d'après des renseignements tout à fait sûrs, il n'y a aucune surprise à craindre au début de la marche.

Dans tous les autres cas le *rassemblement* doit être préféré parce que seul il permet de faire face avec *toutes* ses forces à *toutes* les éventualités possibles.

Le système du rassemblement présente un inconvénient, il est juste de le reconnaître. Tandis qu'avec le procédé du « point initial » les unités arrivent successivement et à des heures différentes, il n'en est pas de même pour le rassemblement, toutes les troupes devant se trouver à la même heure au point fixé. On oblige ainsi une partie des unités à se lever et à marcher plus tôt que cela ne sera peut-être nécessaire. Il ne faut cependant pas exagérer la portée de cet inconvénient. Les unités qui devront quitter les dernières la place de rassemblement resteront sans rien faire, jusqu'au moment de leur départ et des chefs prévoyants sauront engager leurs hommes à se reposer et même à dormir, en vertu du vieil adage : « En campagne il faut dormir et manger quand on peut. » Cette privation partielle du repos de quelques unités pèse peu en regard des nombreux avantages du rassemblement. Il est certain que la guerre ou les manœuvres ne pourront jamais servir à personne de cure de repos ni de cure de sommeil.

J'ai montré les raisons qui imposaient à la 1^{re} division de se rassembler le 5 septembre au matin.

Ce rassemblement s'est fait en trois colonnes sur trois routes. Le simple bon sens indique qu'il s'agissait de *colonnes de rassemblement* et non de *colonnes préparées pour la marche*, puisque la division n'avait à sa disposition, pour exécuter sa tâche, qu'une seule et unique route. C'était la manière la plus simple, la plus logique et la plus rapide de rassembler une division dont le stationnement s'étendait le long de ces routes. Il y a un grand avantage à laisser les troupes en colonne de marche toutes les fois qu'on le peut ; on évite ainsi les mouvements inutiles et fatigants nécessaires pour prendre et quitter des formations serrées de rassemblement. L'ordre dans lequel les unités devaient se rassembler avait été combiné en vue d'un encolonnement ultérieur. Il n'y avait plus, au moment du départ, qu'à prendre dans chacune des trois colonnes de rassemblement les éléments nécessaires à la formation de la colonne unique de marche.

Un procédé semblable a été pratiqué, avec succès, l'année dernière aux manœuvres du IV^e corps. La VIII^e division, ayant à marcher depuis la vallée du Rhin dans le Toggenburg, a rassemblé son gros, le 6 septembre, en trois colonnes, sur les routes de Sax, Hag et Grabs avec tête des colonnes à Gams. Les diverses fractions de ces colonnes, fondues en une seule, ont ensuite franchi le point initial dans le village de Gams à la bifurcation des trois routes indiquées avec celle de Wildhaus.

Le commandant de la division (colonel divisionnaire von Sprecher) avait donné la veille au soir un *ordre de mouvement*. La situation était entièrement différente de celle de la I^{re} division le 5 septembre dernier.

L'ennemi (IV^e division), était aux environs de Pfäffikon sur la rive gauche du lac de Zurich, soit à plus de 50 kilomètres à vol d'oiseau. Le commandant de la VIII^e division avait fait occuper la veille au soir déjà, le col du Ricken par sa cavalerie. Il avait en outre poussé, la veille également, une forte avant-garde à Wildhaus destinée à couvrir pour le lendemain la marche du gros sur la route très encaissée qui mène de Gams à Wildhaus. N'ayant aucune surprise à craindre pour la marche de son gros et sachant l'ennemi à plus d'une journée de marche il avait pu, sans hésitation, ordonner le *mouvement*. Les événements lui ont donné raison ; seules les deux cavaleries ont pris contact au Ricken. Quant aux infanteries elles ne se sont pas abordées de toute la journée.

Aux manœuvres du I^{er} corps, en 1903, la veille du premier jour des manœuvres de division, un *ordre de rassemblement* en deux colonnes de marche sur deux routes était donné par le commandant de la I^{re} division (colonel divisionnaire Isler ; chef d'état-major : lieut.-colonel Galiffe).

Les deux adversaires étaient placés à cheval sur la route Lausanne-Yverdon par Echallens. Leurs lignes d'avant-postes étaient à 14 kilomètres l'une de l'autre. Le matin du 10 septembre, le commandant de la I^{re} division ne pouvait savoir, en dehors de renseignements donnés par les ordres, que ce que pourraient lui apprendre les patrouilles envoyées seulement à 5 h. 30 du matin. Ce sont ces raisons et le fait de la proximité très immédiate de l'ennemi qui l'ont certainement engagé à donner la veille un *ordre de rassemblement*, complété le lendemain matin seulement, la situation une fois connue, par un or-

dre de mouvement. Si j'ai bonne mémoire, cette disposition n'a pas été critiquée.

J'ai tenu à citer ces deux exemples tirés de deux situations tout à fait différentes. Ils confirment pleinement la théorie d'après laquelle il faut ordonner le *rassemblement* lorsqu'on est près de l'ennemi et qu'on a pas de renseignements suffisants sur lui ; qu'on peut, au contraire, prescrire sans danger le *mouvement* lorsque l'ennemi est éloigné et qu'aucune surprise immédiate n'est probable.

II. Services spéciaux, déjà organisés.

CYCLISTES.

Le recrutement des cyclistes a été sensiblement augmenté et le nombre de ceux attribués à la division a presque doublé, ce qui a permis d'en attribuer à tous les états-majors jusqu'au bataillon inclusivement.

Ce sont, en général, des hommes dévoués, consciencieux et débrouillards, qui rendent de bons services. Jusqu'au moment où seront officiellement créées des « compagnies de cyclistes combattants », leur instruction devrait porter principalement sur le *service d'estafette* qui est actuellement leur seule raison d'être.

La « motocyclette », dont quelques uns d'entre eux étaient munis, rend de grands services, sur les bonnes routes surtout. Elle permet une transmission sensiblement plus rapide des communications. La machine est cependant encore trop délicate et les « pannes » assez fréquentes.

Les bataillons avaient été autorisés cette année à conserver deux officiers surnuméraires. L'un des deux a généralement été employé comme officier du matériel. Quelques unités ont utilisé l'autre comme *officier-cycliste* en l'autorisant à se servir d'une machine privée. Ces officiers cyclistes ont été employés par les divers états-majors (bataillon, régiment et brigade). L'état-major de la division s'en est servi, avec succès, à diverses reprises. Il est évident que pour la transmission de communications tactiques très importantes, un officier rendra, grâce à son instruction militaire plus complète, de meilleurs services qu'un simple soldat cycliste.

Sans lui donner une sanction officielle, cet emploi des officiers surnuméraires mériterait d'être encouragé. A défaut de louage de machine ne pourrait-on pas garantir à ces cyclistes-volontaires une indemnité équitable en cas d'accident survenant à leur bicyclette ? Le 5 septembre au matin j'ai vu la machine d'un de ces officiers se briser en deux morceaux sur les pavés quelque peu raboteux de la rue de la Plaine à Yverdon. Cet officier a fait là une perte matérielle que n'a pas compensé le sentiment du devoir accompli. Il est fort peu probable qu'instruit par l'expérience il consente une autre fois à offrir ses services comme officier-cycliste.

AUTOMOBILES.

Le corps des « automobilistes volontaires » a fait de brillants débuts. Il a fourni aux états-majors des conducteurs habiles, dévoués et infatigables.

Il n'est plus nécessaire d'insister sur l'utilité de ce moyen rapide de locomotion. Transmission accélérée des ordres et des rapports, inspection facile des cantonnements, arrivée plus rapide à l'étape du chef et de son état-major tactique, d'où remise plus prompte des ordres, facilité des reconnaissances topographiques, économie générale de temps, tels sont les principaux avantages de cette remarquable invention.

On me permettra de citer deux exemples, assez caractéristiques, de l'emploi de l'automobile.

Le 7 septembre, la 1^{re} division était stationnée à Romont et environs. Partis à 4 heures du soir le chef d'état-major et le commissaire des guerres de la division ont visité les cantonnements de *toutes* les unités de la division et se sont arrêtés dans chacun d'eux. Ils étaient de retour à Romont avant 7 heures, ayant accompli en moins de trois heures un trajet qu'un cavalier aurait à peine fait en une journée.

Le 9 septembre, les télégraphistes du 1^{er} corps étaient cantonnés, d'après l'ordre de stationnement, à Romont. Par une erreur inexplicquée le fourrier de cette unité, qui avait touché les vivres le matin à la gare de Romont, est avisé que sa compagnie est cantonnée à Lussy. Il s'y rend dans l'après-midi avec son personnel pour y préparer les logements et la soupe. A 7 heures du soir le commandant de la compagnie, sans nouvelles

de son fourrier, se souvient d'avoir entendu vaguement parler de Lussy. Un de ses lieutenants, dont il faut louer l'intelligente initiative, lui propose d'aller chercher la soupe qui cuisait à Lussy pendant que les hommes affamés l'attendaient à Romont. Empruntant une automobile, momentanément disponible, il part pour Lussy, charge sur la voiture les bidons de soupe et franchit en quelques minutes les 4 kilomètres qui séparent ces deux localités. Il dépose à Romont la soupe qu'on distribue encore bouillante aux télégraphistes ébahis et reconnaissants. Et après cela il se trouvera encore des soldats pour critiquer les automobiles militaires !

SERVICE DES SUBSISTANCES.

Notre système d'alimentation demande à être réglé sans retard d'une manière fixe et définitive. Nous sommes actuellement entre deux méthodes : l'ancienne qui est encore appliquée quoique n'étant plus réglementaire et la nouvelle qui est réglementaire, mais qui n'est pas appliquée. Les hésitations qui, au moment d'une mobilisation, résulteraient de cette situation anormale ne pourraient que susciter des retards et des complications.

L'ancien mode de subsistance (ravitaillement depuis l'arrière) est certainement susceptible d'améliorations. Mais il est simple et pratique, il a fait ses preuves et peut toujours être employé dans les manœuvres. Tous les officiers qui ont réellement la pratique de la troupe le reconnaissent comme très supérieur au système des réquisitions, qui est compliqué et absolument inapplicable en temps de paix. En effet, pendant des manœuvres, personne au monde ne pourra forcer un propriétaire à se défaire d'une pièce de bétail si ça ne lui convient pas !

Et comment peut-on concevoir le travail de ces boulangers et bouchers attachés aux unités qui, après avoir marché tout le jour, seront occupés toute la nuit à cuire du pain et à abattre du bétail ?

Avec ce système, le détachement des subsistances est chargé de fournir au corps d'armée ce que la réquisition n'a pas pu lui procurer. Or, si le nombre des rations à livrer peut varier d'un jour à l'autre de 0 à 40 000, comment le détachement des subsistances pourra-t-il en pratique organiser ses approvisionnements et ses livraisons ?

En étudiant de près les détails du système d'approvisionnement direct par réquisitions, on se heurte, à chaque pas, à des impossibilités matérielles.

Très séduisante aussi, en théorie, l'innovation de la voiture à viande qui suit immédiatement l'unité. En pratique, elle présente les inconvénients suivants :

1^o La viande exposée à la chaleur pendant toute une journée est souvent inutilisable le soir.

2^o La voiture à viande, qui fait partie du train de combat, est beaucoup trop exposée au feu de l'ennemi.

3^o Le train de combat, déjà considérable, est encore allongé par la présence de ces voitures tout à fait inutiles pendant l'action.

L'expérience de cette année a démontré qu'en utilisant des camions-automobiles, la ration de viande fraîche pour la journée peut, sans inconvénient, rester à la colonne de vivres. Si cette colonne stationne, pendant le combat, à 16 kilomètres en arrière des troupes engagées, les camions-automobiles pourront, *en une heure*, remettre la viande aux unités. L'introduction des cuisines roulantes pour l'infanterie donnera du reste à cette question sa solution la plus favorable.

L'argument principal des partisans du système des réquisitions est celui-ci : « Les ressources du pays ne doivent pas être abandonnées et risquer de tomber aux mains de l'ennemi ; pour cela il faut les faire rassembler ou consommer par les troupes dans le rayon de stationnement qui leur est assigné. »

Il est évident que toutes les ressources en vivres doivent être utilisées et soustraites aux réquisitions de l'ennemi, mais ce n'est pas l'armée de campagne qui doit être chargée de les réunir.

Jamais, en pratique, on ne pourra exiger d'une troupe qui a marché et combattu pendant la journée qu'elle fournisse encore le soir et la nuit les détachements nécessaires à la réquisition, au transport et à la répartition des vivres aux unités de même qu'à la préparation du pain et de la viande.

C'est au « service territorial », secondé par les autorités militaires cantonales, qu'il appartient de rassembler toutes les ressources en vivres de la région menacée pour les évacuer ensuite dans l'intérieur du pays. Cela ressort très clairement de l'« Ordonnance concernant le service territorial » du 8 février 1901.

En résumé, nous pensons que le mode d'approvisionnement direct par réquisitions se heurtera, dans la pratique, à des difficultés telles qu'il deviendra l'exception et non la règle. Tandis qu'au contraire le ravitaillement depuis l'arrière par les détachements de subsistance de corps et les magasins, toujours pratiqué jusqu'ici, fonctionnera parfaitement bien quand il aura subi les quelques modifications et perfectionnements nécessaires.

Lieutenant-Colonel DE MEURON.

